



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

# Loi d'Accélération de la production d'Énergies Renouvelables dite APER

Les zones d'accélération des énergies renouvelables  
(ZAEnR)

- webinaire d'arrondissement de La Tour-du-Pin du 29/9/23

# Visioconférence

## Rappel des consignes

- **Bien s'identifier** en précisant votre nom et l'institution
- **Fermer micro et caméra** pour préserver la bande passante
- **Pour demander la parole** : cliquer sur « LEVER LA MAIN »
- Quand l'animateur vous donne la parole, **allumer la caméra et le micro**, et vous vous exprimez
- Puis **fermer la caméra et le micro** et puis penser à cliquer sur « MAIN BAISSÉE »

## Un faisceau de menaces conduisent à un besoin « vital » d'accélérer le développement des EnR en France

Dérèglement climatique

Passage à une énergie décarbonée

Contexte de crise  
géopolitique et énergétique

Urgence à reconquérir notre  
souveraineté énergétique

France = plus mauvais élève  
de la classe européenne / EnR

Lever les freins au déploiement des EnR



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

## Les questions remontées du sondage aux communes

### **Zones d'accélération des énergies renouvelables :**

- Liens entre ZAEnR et autorisations d'urbanisme
- Délai d'élaboration des ZAEnR
- Outils mis en place
- Format de retour attendu et objectifs à atteindre en termes de production d'EnR



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

# **GOVERNANCE**





**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Article 6**

## Un nouvel acteur pour la coordination, le suivi et l'instruction des projets d'énergies renouvelables

Désignation d'un **référent préfectoral** relatif à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables, nommé par le préfet de département parmi les sous-préfets :

- facilite, coordonne, appuie
- rôle dans la procédure de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables



## Le comité régional de l'énergie

Article 15

- Instance issue de l'article 83 de la loi climat et résilience (art. L. 141-5-2 code de l'énergie)
- Chargée :
  - de favoriser la concertation entre collectivités, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de chaque région ;
  - de proposer au ministre chargé de l'énergie des [objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération \(OR-EnR, distincts des objectifs régionaux du SRADDET\)](#) prévus pour la prochaine PPE ;
- Associé à la fixation, au suivi et à l'évaluation des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération
- Possibilité pour le préfet de région et le président du conseil régional de créer des comités thématiques spécialisés ou départementaux (art. D. 141-2-2 code de l'énergie)
- Rôle dans la gouvernance des zones d'accélération des énergies renouvelables

≠ [Commission de Régulation de l'Énergie \(CRE\)](#), instance nationale en charge notamment des appels d'offre CRE sur les énergies renouvelables et de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie

# les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)







PRÉFET  
DE L'ISÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale des territoires



### 1- Les zones d'accélération sont définies pour chaque source et type d'installations EnR.

Ce sont des zones d'implantation potentielle d'EnR qui tiennent compte :

- du « potentiel » du territoire
- de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées

Art. 15

### 2- Il ne s'agit pas de zones exclusives

Des projets peuvent être installés en dehors des zones d'accélération ⇒ **Comité de projet**

Art. 16



### 3- Un projet situé dans une ZAEnR ne signifie pas que le projet sera automatiquement autorisé



### 4- Ces zones peuvent ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées



### 5- Des bonifications financières pour les projets situés en ZAEnR

Art. 17



## Différents principes auxquels doivent répondre les ZAEnR

**Zones d'accélération des énergies renouvelables** (codifié art. L. 141-5-3 code de l'énergie) : zones pour l'implantation potentielle d'énergies renouvelables répondant à différents principes :

- ambition commune d'atteinte des objectifs de la PPE ;
- prise en compte d'une diversification des énergies renouvelables (EnR) ;
- protection des intérêts liés à la police de l'eau (art. L. 211-1 code de l'envt) et aux ICPE ;
- interdiction dans les parcs nationaux et les réserves naturelles (à l'exception des procédés en toiture) ;
- interdiction des éoliennes dans les zones de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000 ;
- prise en compte de l'inventaire des zones d'activité économiques prévu à l'art. L. 318-8-2 CU.



## Avantages d'une ZAEnR pour le projet et la collectivité

Article 15 7'

### Zones d'accélération des énergies renouvelables offrent quatre avantages :

- **amélioration de l'acceptabilité des projets** : identification par la commune, après concertation des habitants, des projets qu'elles souhaitent voir sur son territoire
- **délais raccourcis** : 3 mois maximum pour l'instruction de l'autorisation environnementale, possiblement 4 mois sur décision motivées (art. L. 181-9 code de l'envt), 15 jours (au lieu de 30 jours) pour la remise du rapport au Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique (art. L. 123-15 code de l'envt) ;
- **avantages financiers** : modulation tarifaire annuelle pour compenser tout ou partie des pertes de productible dues à des conditions d'implantation moins favorables que la moyenne (art. L. 311-10-1 du code de l'énergie) ;
- **modification simplifiée pour identifier des ZAEnR dans document d'urbanisme** type SCoT (art. L. 143-29 code de l'urbanisme), PLU(i) (art. L. 153-31 code de l'urbanisme) ou carte communale



PRÉFET  
DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Des ZAEnR concernant des EnR au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie

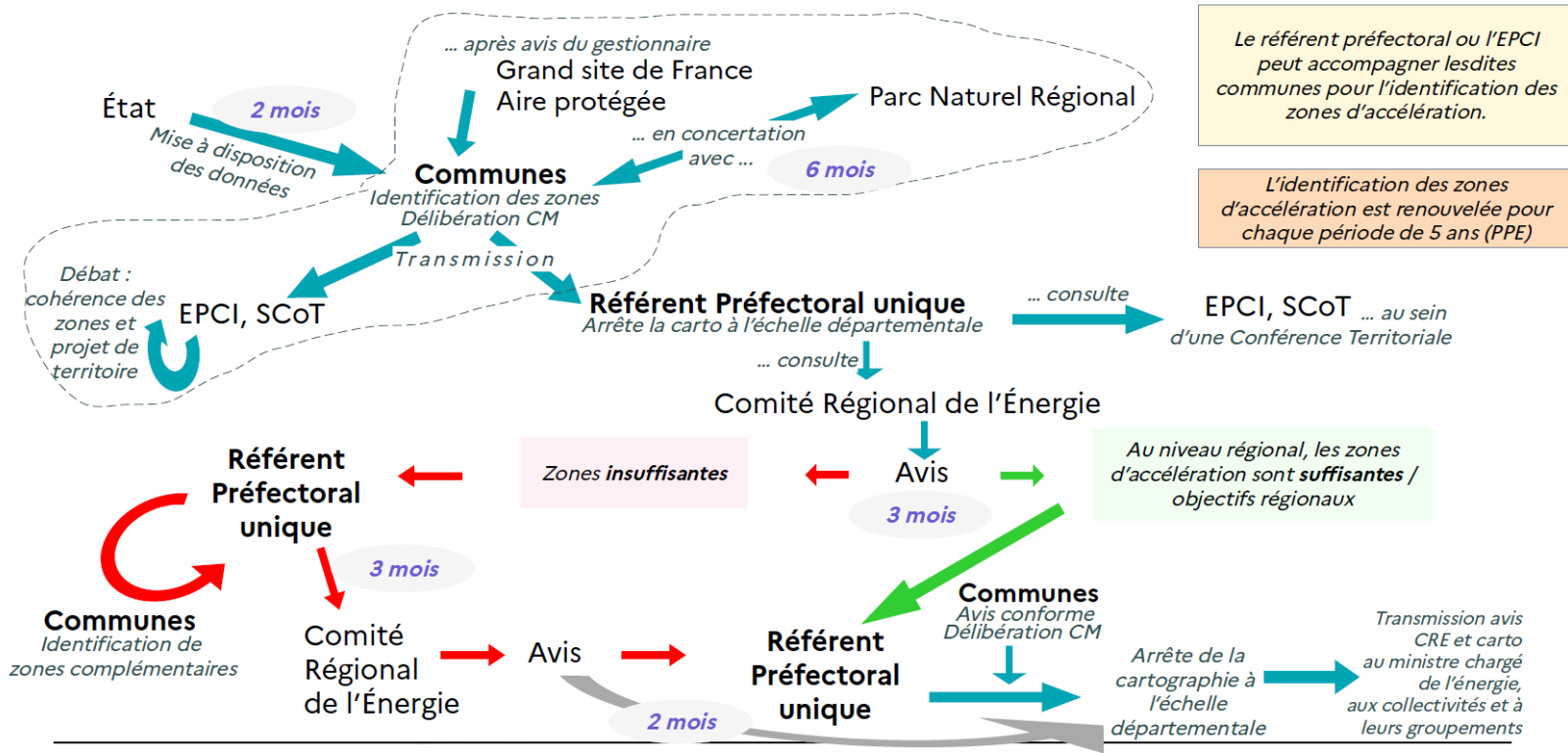
Au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie, énergie renouvelable, hors énergie marine :

- énergie éolienne
- énergie solaire thermique ou photovoltaïque
- énergie géothermique
- énergie ambiante
- énergie hydroélectrique
- biomasse
- gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz.



# Des ZAEnR définies à l'échelle des communes, selon une procédure impliquant de nombreux acteurs

## Les zones d'accélération en un coup d'œil





**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Article 15**

## Une « « conférence territoriale » de l'énergie

- Présidée par le Préfet
- Constituée des EPCI et des EP ScoT
- Un rôle consultatif dans la procédure de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- La conférence territoriale de l'énergie peut être une formation spécialisée du Comité départementale de la transition écologique (CDTE)



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

## **Dispositif de définition des ZAEnR**

- 6 mois un objectif mais pas un couperet
- Outil incitatif et de planification de manière volontaire pour les communes
- mobilise et responsabilise les communes
- garantit au maire d'avoir « son mot à dire »,
- impose une consultation de la population communale, débat...
- constitue le volet opérationnel du PCAET ou d'un Schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables
- permet de mieux encadrer les projets.

Les EPCI peuvent apporter leur expérience et la connaissance capitalisée dans le cadre des leurs plans climat-air-énergie territoriaux et des autres démarches de développement des EnR.



## Le rôle des EPCI

### **Depuis 2015 avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :**

- a renforcé le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique ;
- a donné un cadre fédérateur, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial qui définit les objectifs à atteindre ;
- les EPCI, ensemble de la transition énergétique sur leur territoire.

### **Ce que dit la loi APER :**

- Les communes « briques » du dispositif ;
- Les communes transmettent les ZAEnR à l'établissement public dont elles sont membres et à l'établissement public en charge du ScoT ;
- La loi prévoit un débat au sein de l'EPCI sur la cohérence des ZAEnR identifiées avec le projet du territoire ;
- La loi invite les EPCI à soutenir les communes dans cette démarche ;
- Les EPCI membres de la conférence territoriale de l'énergie.





**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

# **OUTILS NATIONAUX**

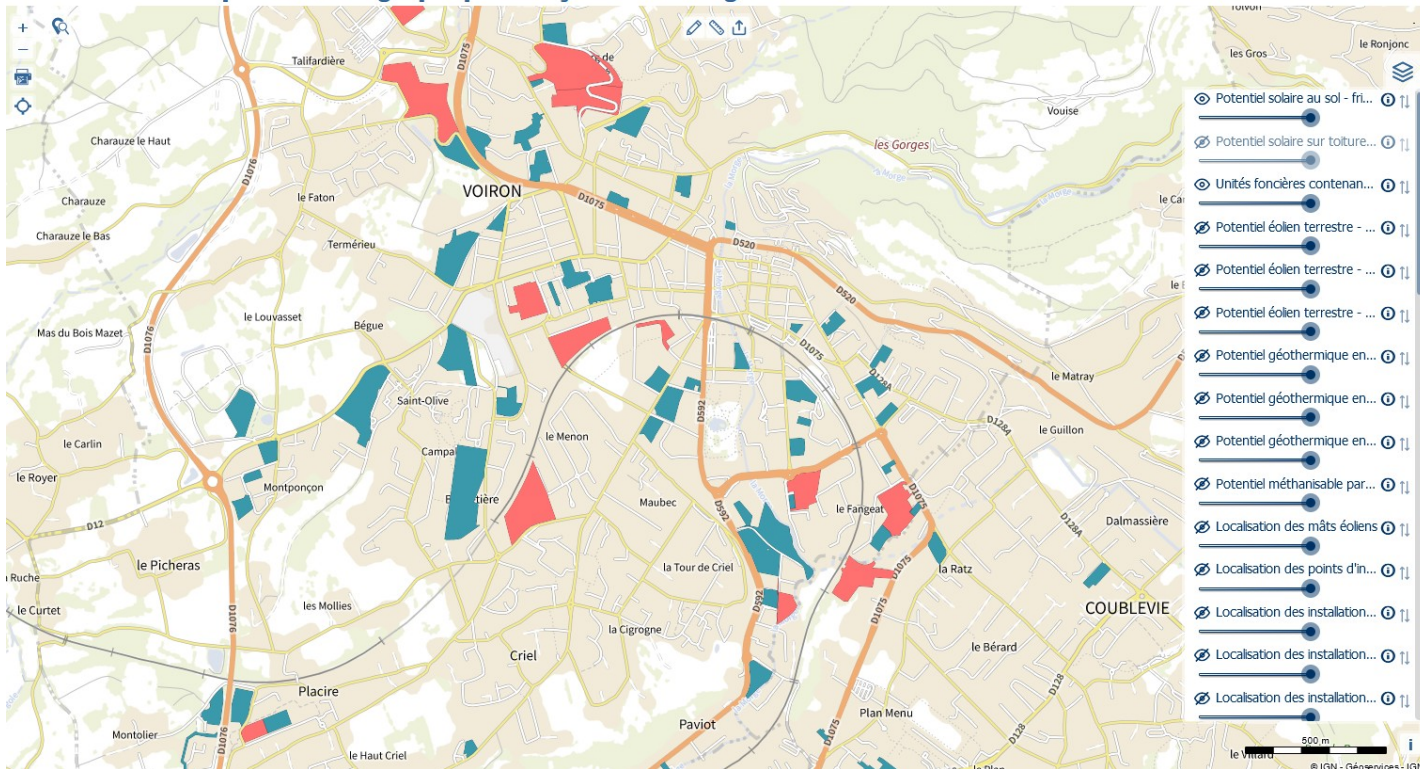
# Le portail cartographique des EnR

-Lien vers ce portail Cerema/IGN : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

-Tutoriel/guide pas à pas : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Portail\\_EnR\\_Guide\\_Pas\\_a\\_Pas\\_VBase.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Portail_EnR_Guide_Pas_a_Pas_VBase.pdf)

## Portail Cartographique EnR (version beta)

Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables



(Cliquez sur une couche pour en dérouler la légende)

### Potentiel solaire électrique et thermique

Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m<sup>2</sup> (données déclaratives)

#### Ensemble de parcelles contenant des parkings de plus de 500m<sup>2</sup>

■ 500 à 1500 m<sup>2</sup>  
■ > 1500 m<sup>2</sup>

### Potentiel éolien terrestre

Potentiel éolien terrestre - couche "clé en main"

Potentiel éolien terrestre - gisement de vent à 140m et 160m

### Potentiel géothermique

Potentiel géothermique en PACA

Potentiel géothermique en Centre-Val de Loire

# Les fonctionnalités de base

La loupe pour rechercher la commune en haut à gauche

Mesurer des distances, surfaces

Importer des données dont un projet de ZAE nR

Le « burger » pour sélectionner les couches (cliquer sur l'œil pour faire apparaître/disparaître la couche)

Le bandeau de droite légende sur les potentiels EnR, les installations et le zonage réglementaire

## Portail Cartographique EnR (version beta) Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables

Outils de navigation et de mesure : loupe, mesure, importation, burger menu.

Zone de dessin : outil de dessin pour dessiner une ZAE nR.

Contrôle de visibilité : œil pour faire apparaître/disparaître une couche.

Transparence : niveau de transparence d'une couche.

Barre de légende (à droite) :

- Potentiel solaire électrique et thermique
  - Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques
  - Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)
- Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m<sup>2</sup> (données déclaratives)
- Potentiel éolien terrestre
  - Potentiel éolien terrestre - couche "clé en main"
  - Potentiel éolien terrestre - gisement de vent à 140m et 160m
- Potentiel géothermique
  - Potentiel géothermique en PACA
  - Potentiel géothermique en Centre-Val de Loire
  - Potentiel géothermique en Île-de-France



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

## Le guide national à destination des élus locaux

-Guide national à destination des élus locaux :

- rappel du dispositif
- présentation du portail et des informations que l'on peut en tirer
- outils disponibles (fiches Ademe, espace d'entraide)

-Lien vers ce guide :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_Elus\\_AOUT2023\\_Planification\\_energies\\_renouvelables.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_Elus_AOUT2023_Planification_energies_renouvelables.pdf)

  
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Les fiches Ademe Energies renouvelables : réussir la transition énergétique de mon territoire

-Série de 8 fiches :

- reflétant la diversité des énergies renouvelables
- comprenant par fiche une présentation d'un type d'énergie renouvelable, leurs intérêts, et les idées reçues
- utiles pour la phase de concertation

-Lien vers les fiches Ademe :

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire-9791029721779.html>



## Espace d'entraide sur expertises-territoires du Cerema

-Objectif de regrouper la communauté des utilisateurs du portail cartographique national

-Donne accès à :

- des ressources (fiches, vidéos, webinaires)
- foire aux questions pour poser des questions et partager son expérience et découvrir celle des autres utilisateurs

-Lien vers ce portail :

[https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1\\_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables](https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables)



The screenshot shows the website interface for the 'Portail cartographique des Energies Renouvelables'. At the top, there is a search bar and navigation icons. The main header features the title 'Portail cartographique des Energies Renouvelables' and logos for IGN, République Française, and Cerema. Below the header is a navigation menu with items like 'Accueil', 'Annuaire', 'Evénements', 'Forum d'entraide', 'Questions fréquemment posées (officiel)', 'Ressources', and 'Veille'. The main content area displays a community page for 'La communauté d'utilisateurs du Portail ENR', which has 672 participants. The community description states it is an exchange space for resources around the portal, aimed at improving diffusion and facilitating appropriation. It lists animators: Myriam LORCET, Didier SOULAGE, Romain BOUZIGE, Sindy SERVANTES, Terry MOREAU, Veronique Pereira, Laurine DECROS, Alexandre Pasquié, Yélise akol, and Violaine Tarizzo. A 'Discuter avec les membres' button is also visible. To the right, there is a section titled 'Accès au portail cartographique des énergies renouvelables' featuring a thumbnail for the 'PORTAL CARTOGRAPHIQUE ENR (VERSION BÊTA)'. Below this, an 'Evénements' section shows 'Aucun événement'.



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

## Webinaires nationaux organisés par la Direction générale de l'énergie et du Climat (DGEC)

Suite au 1er webinaire national sur le « portail cartographique » du 16/06/2023, la DGEC prévoit 3 autres webinaires nationaux :

- Webinaire #2 : Mi juillet 2023 - Les nouvelles données et leurs utilisations pour la conception des zones d'accélération ;
- Webinaire #3 : En septembre/octobre 2023 : Conception des zones d'accélération : retours d'expérience de collectivités utilisatrices ;
- Webinaire #4 : Présentation de la V2 du portail et de ses nouvelles fonctionnalités.





**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

# **OUTILS LOCAUX**



- Cartographie potentiel géothermie de surface (sur nappe ou sur sonde) : <https://www.geothermies.fr/viewer/>
- Outil Terristory développé par AURAE : <https://territory.fr/>

The image displays two web-based mapping tools. The left tool, Geothermies.fr, features a map of the Rhône-Alpes region with a color-coded overlay representing surface geothermal potential. A sidebar titled 'COUCHES' (Layers) lists various data layers, including 'RESSOURCES GÉOTHERMALES' (Geothermal Resources) and 'OUVRAGES ET INSTALLATIONS' (Installations and Operations). The right tool, Terristory.fr, shows a map of the CA Porte de l'Isère (CA.PI) with several large green circles indicating specific data points. A sidebar titled 'INDICATEURS' (Indicators) lists various energy and environmental metrics such as 'Consommation d'énergie' (Energy Consumption), 'Facture énergétique' (Energy Bill), and 'Production d'énergie' (Energy Production).



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

## **Dispositif mis en place par la DDT en termes d'animation : partage d'informations et entraide**

- Courriers d'informations
- Des webinaires pour partager les informations :
  - webinaire du 8 juin des techniciens d'EPCI/ScoT/PNR pour présenter le dispositif
  - webinaire du 30 juin des élus des EPCI pour présenter le dispositif et échanger avec le référent préfectoral
  - webinaires des communes/EPCI/SCoT/PNR par arrondissement
  - webinaire du 18 septembre des techniciens sur le fonctionnement du portail

**-Une boîte mail pour poser vos questions :**  
[energies-renouvelables@isere.gouv.fr](mailto:energies-renouvelables@isere.gouv.fr)

-L'envoi par mail d'informations en lien avec les ZAEnR





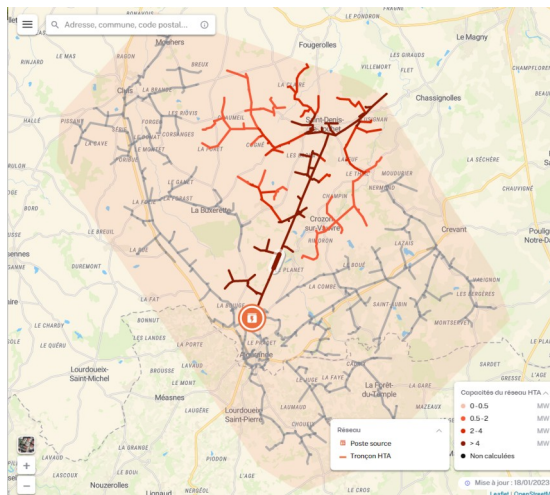
# Un outil pour visualiser la capacité d'intégration de la production par Enedis

Visualisez la capacité du réseau exploité par Enedis à intégrer les projets ENR rapidement à moindres travaux et coûts.

Plus c'est foncé plus le projet sera aisé.  
Un outil accessible gratuitement via le portail Enedis dédié.

Collectivités → Contactez votre interlocuteur Enedis ou notre accueil [dralpes-territoires@enedis.fr](mailto:dralpes-territoires@enedis.fr)

Entreprises → Contactez notre accueil Entreprises au 09 69 32 18 99



Bas Tension Haute Tension

MODE  
Production Consumption

VUE SELECTION

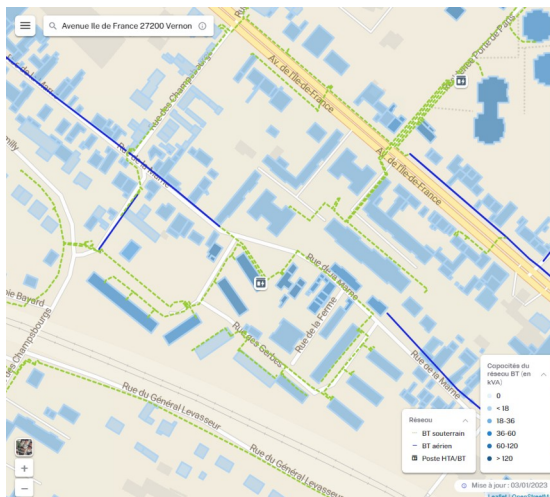
Tronçon HTA  
Capacité disponible 9.9 MW

Poste source  
ASURANDE

Informations Copareeeu  
Capacité restante du Poste Source sans travaux 6.6 MW  
Autres capacités à consulter sur [www.copareeeu.fr](http://www.copareeeu.fr)

- ← Choix réseau HTA
- ← Capacité disponible sur le tronçon HTA
- ← Nom du Poste source de rattachement
- ← Capacité S3RENRestante sur le Poste sources

## Projets avec un raccordement de puissance supérieure à 250 kVA



Bas Tension Haute Tension

MODE  
Production Consumption

AFFICHAGE

Bâtiments Zones

Afficher le réseau  
Afficher mes projets

FILTRES DONNÉES

Copacité du réseau électrique

Minimum Maximum

0 kVA 250 kVA

Filtrer

- ← Choix du réseau BT
- ← Choix affichage par zones ou bâtiments
- ← Affichage du réseau

## Projets avec un raccordement de puissance inférieure à 250 kVA

# Focus sur la méthanisation avec injection

Le biogaz produit en méthanisation peut être valorisé en

:

- Biométhane (gaz renouvelable injecté dans réseau gaz existant) ;
- Cogénération (électricité et chaleur) ;
- Chaleur (chaudière biogaz).

L'injection du biométhane dans le réseau existant permet de valoriser toute l'énergie. Le biométhane et le gaz naturel ont les mêmes caractéristiques. Ils sont transportés dans le même réseau existant.

Depuis 2016, en Isère, du gaz renouvelable arrive dans les systèmes de chauffage des particuliers, des entreprises et des collectivités qui sont raccordés au réseau public de gaz.



Poste d'injection exploité par GRDF :

- Contrôle avant injection de la qualité du gaz ;
- Comptage ;
- Odorisation.



## → Renforcements (zonages réglementaires).

### Zonages d'injection en Isère



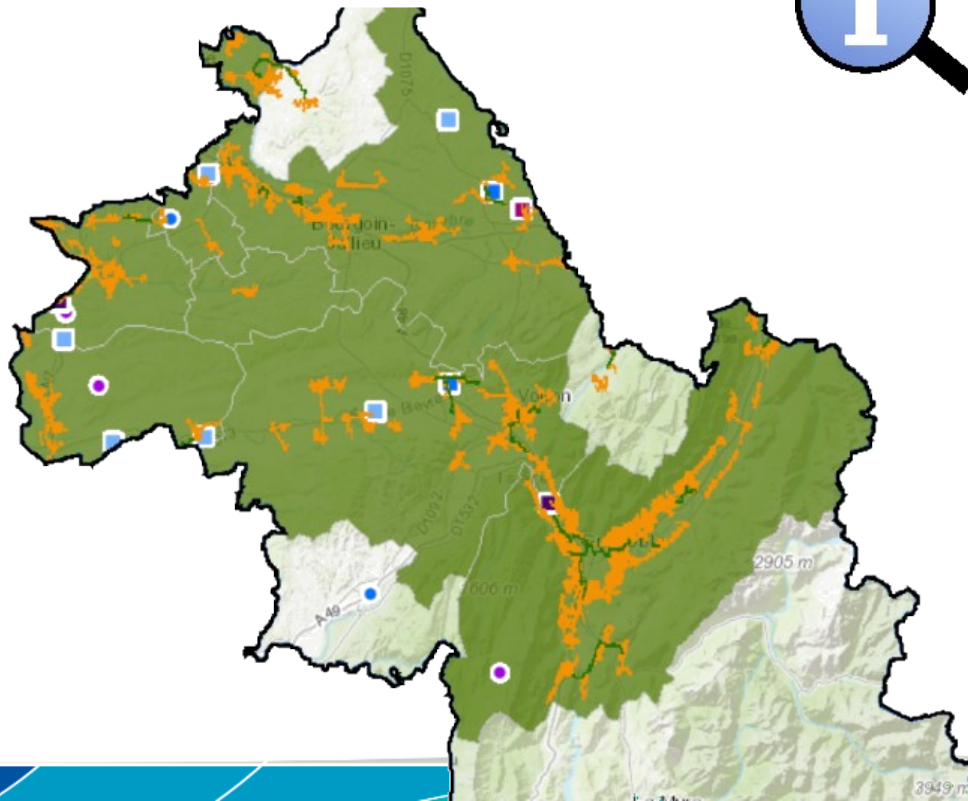
Les renforcements des réseaux de gaz sont prévus par la réglementation qui impose la définition de zonages de raccordement.

Les zonages disponibles sur le portail des EnR n'ont pas été mis à jour suite à la mise à jour de juin 2023 à date. Les zonages à jour sont ceux présentés sur l'image ci-contre\*.

Des zones iséroises ne disposent pas de zonage à date : nord Isère, chartreuse, sud Grésivaudan et sud Isère. Cela ne signifie pas que des projets ne peuvent pas émerger mais qu'il n'y a pas encore eu de demande de projet, donc le zonage n'a pas été déposé auprès des pouvoirs publics (les autres zones).

\* Voir délibération CRE du 12/6/2023.

- Réseaux\_clients\_gaz
- Réseaux de gaz
- Petite échelle
- MPC
  - MPB
  - MPA & BP
  - Basse Pression
  - MPA
- Strategie\_territoriale
- Biométhane
- Site d'injection
- GRDF
- Agricole autonome
  - Agricole territorial
  - Déchets ménagers
  - ISDND
  - Industrial territorial
  - Station d'épuration
- Zonages validés CRE
- IV < 3300
  - 3300 < IV < 4700
  - IV > 4700



## En synthèse : quelles zones d'accélération pour la méthanisation en Isère ?

- ❖ Les zones où il y a du gisement\* :  
la moitié nord de l'Isère (de la Vallée du Rhône au Pays Voironnais), les zones urbaines denses et de taille suffisante (Grenoble Alpes Métropole) et le Grésivaudan.
- ❖ Ces zones disposent d'un réseau de gaz situé à moins de 20 km : les réseaux gaziers ne sont pas un critère freinant pour le développement de la méthanisation sur le territoire à date.
- ❖ Intégrer les unités existantes dans des zones d'accélération permettra de se laisser la possibilité de développer ces unités à l'avenir.

\* Voir sur l'outil régional Terristory



# Contact GRDF collectivités - Isère



**Véronique Pinet**  
Déléguée Nord Isère

06 66 77 34 13

veronique.pinet@grdf.fr



**Yannick Carecchio**  
Conseiller Collectivités  
Territoriales Sud Isère

06 85 43 55 25

Yannick.carecchio@grdf.fr



**Pauline Evrard-Guespin**  
Directrice Territoriale Alpes

06 83 24 19 14

Pauline.evrard-guespin@grdf.fr

## URGENCE SECURITE GAZ 24/24H

(urgence et dépannage)

**08 00 47 33 33**

Numéro unique pour tout dépannage lié au gaz naturel

## ACCUEIL CLIENTS

(tout sujet : raccordements, travaux, coffrets, dévoiements)

**09 69 36 35 34**

Numéro Cristal (appel non surtaxé)

## ACCUEIL CLIENTS ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

Envoyer un mail à [agencecliententreprise@sudest.grdf.fr](mailto:agencecliententreprise@sudest.grdf.fr)

## VOTRE FOURNISSEUR D'ÉNERGIE

Liste des fournisseurs disponibles  
sur le site internet Energie-info :

<https://www.energie-info.fr/> ou au 0 810 112 212

## DÉCLARATION DE TRAVAUX

Pour tous travaux à proximité des ouvrages GAZ sur la commune, le maître d'ouvrage doit adresser une demande technique (DT) et/ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) à :

<http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

**GRDF URG SIRHO-pôle exploitation NORD**  
Cellule Travaux Tiers Lyon  
22 Avenue Joannes MASSET  
69 009 LYON

## VOTRE ESPACE COLLECTIVITÉ

Retrouvez le portail collectivité ici :  
<https://www.grdf.fr/collectivites-territoriales/>



## BÂTIMENTS COMMUNAUX : PROJETS NEUFS OU RÉHABILITATIONS

**Nicolas Fritsch**

Responsable de compte Isère  
Déléгат on marché d'affaires

06 42 73 10 91

[nicolas.fritsch@grdf.fr](mailto:nicolas.fritsch@grdf.fr)

**Carole Provost**

Responsable de compte Isère  
Déléгат on marché d'affaires

06 72 86 81 24

[carole.provost@grdf.fr](mailto:carole.provost@grdf.fr)



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**Merci de votre attention**